



Le 1er septembre, les avocats de la CAF ont informé beIN Media Group de l'annulation unilatérale avec effet immédiat du contrat de 12 ans, signé en 2017 et d'une valeur de 415 millions de dollars, révèle la BBC.

L'instance africaine a accusé la chaîne qatarie de rupture de contrat et a déclaré vouloir récupérer des impayés d'environ 80 millions de dollars.

Le groupe médiatique qatari a reconnu, selon la radio britannique, «un certain nombre de problèmes qui ont affecté la relation contractuelle». En revanche, elle a informé la CAF de son intention de poursuivre en justice à moins que «des discussions ouvertes de bonne foi [ne puissent] résoudre ce problème».

«Nous prenons bien entendu toutes les mesures nécessaires pour défendre vigoureusement notre position juridique», a écrit le PDG et membre du conseil d'administration beIN MEDIA GROUP, Yousef Al-Obaidly, à la CAF et aux membres de son comité exécutif le 2 septembre.

«Je dois vous préciser que beIN n'accepte pas cette résiliation et prendra toutes les mesures juridiques nécessaires pour la contester et l'annuler», a-t-il écrit selon la même source.

«En outre, nous sommes très préoccupés par le fait que cette décision majeure relative au

contrat commercial le plus précieux de la Caf ait pu être prise sans l'examen et les approbations nécessaires requis par le règlement intérieur de la Caf», a-t-il ajouté.